

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Toulouse, le

1 9 SEP. 2019

Direction des services administratifs du Cabinet

Bureau du Cabinet

Affaire suivie par: Christelle BOURGEOIS

Monsieur,

Par courrier du 17 juin 2019, vous avez appelé l'attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur votre dépôt de plainte suite à la violation de votre domicile par voie de fait le 27 mars 2008.

J'ai bien pris note des informations communiquées dans votre courrier.

Cependant, je vous indique que les principes constitutionnels de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice m'interdisent d'intervenir d'une quelconque manière dans le cours d'une affaire dont l'autorité judiciaire est saisie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la meilleure.

Pour le préfet,

Le directeur des services du cabinet et des sécurités

Jean-Pierre SUDRIÉ

Monsieur André LABORIE 2 rue de la Forge 31650 SAINT-ORENS